

2025-2026

**Les inscriptions se font UNIQUEMENT via le formulaire en ligne**

**https://tinyurl.com/r3kfa5uz**

Modalités de paiement

Le premier virement est à effectuer à l’inscription ; le montant de ce premier virement est forfaitairement fixé à 25 € minimum par atelier.

Le paiement peut être fractionné en 8 virements maximum échelonnés sur une partie de l’année

Réduction deuxième membre de la famille : -32€. A partir du troisième membre de la famille : -45€

Jean Paul II – Perwez

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Atelier | Durée | Participation |
| Eveil / initiation (enfants de 2,5 à 4 ans / de 4 à 6 ans ( vendredi 15h45/16h45 et vendredi 16h45/17h45) | 1 h | 210€ |
| Initiation “corps et rythmes”, enfants : 1 / 2 / 3 / 4 (vendredi 16h45/17h45) | 1 h 40 | 300 € |
| Initiation “corps et rythmes”, ados et adultes : Orff A1 / A2 / A3 | 1 h | 210 € |
| Collectif : rock-variété-jazz | 1 h | 210 € |
| Ateliers semi-collectifs :  chant - batterie - clarinette - saxophone - flûte à bec - flûte traversière - guitare classique - guitare d’accompagnement - guitare électrique - piano - synthétiseur - clavier d’accompagnement | 1 h | 380 € |
| Collectif : instrumental Orff (RVJ) | 1 h | 210€ |
| Collectif théâtre impro enfant | 1 h | 210€ |
| Collectif théâtre impro ados-adultes | 1 h | 210€ |
| Atelier écriture (samedi de9h à 10h30) | 1h 30 | 300€ |

Saint Jean-Baptiste – Huppaye (210€ - 1h)

- Eveil musical pour les enfants en accueil, 1ère et 2ème maternelle : lundi de 15h30 à 16h30

- Initiation musicale pour les enfants de 3ème maternelle et 3ère primaire : lundi de 16h30 à 17h30

- Théâtre - pour les enfants de 5 et 6 ans : mardi de 15h30 à 16h30

- pour les enfants à partir de 7 ans : mardi de 16h30 à 17h30

Ecole communale rue de Brabant (210€ - 1h)

- Théâtre pour les enfants de 5 à 12 ans : jeudi de 16h40 à 17h40

Petit Athénée de Jodoigne (210€ - 1h)

- Eveil pour les enfants de 3 à 5 ans : mardi de 15h50 à 16h50

- initiation musicale pour les enfants de 6 à 10 ans : mardi de 16h50 à 17h50

- Théâtre pour les enfants de 1ère et 2ème primaire : lundi de 15h45 à 16h45

pour les enfants à partir de la 3ème jusqu’à la 6ème primaire : lundi de 16h45 à 17h45

**Conditions d’adhésion**

**Présences et absences :**

L’année complète comprend trente séances hebdomadaires pour chaque atelier.

Toute absence doit être annoncée au plus tard la veille de l’atelier, par message à l’animateur de l’atelier concerné.

L’absence d’un membre adhérent ne peut être compensée par Solenscène. L’atelier manqué ne sera donc pas remplacé.

L’absence d’un animateur sera toujours compensée par une séance de remplacement, dont la date sera convenue avec les membres de l’atelier concerné.

**Matériel et locaux**

Chacun est prié de se munir du matériel nécessaire à son activité (crayons, cahiers, instruments, etc), et reste responsable de son matériel.

Chacun est prié de maintenir l’état de propreté de nos locaux de Perwez, ou de tout autre local où peuvent se dérouler les activités, ainsi que des extérieurs. Merci à tous de votre attention.

**Spectacles et événements**

La participation de tous les membres est requise aux spectacles organisés par les ateliers, non seulement pour en assurer la qualité, mais aussi pour remplir le rôle que s’est fixé notre CEC, diffuser ainsi qu’amplifier la culture et l’art.

**Modalités de paiement**

Le premier virement est à effectuer à l’inscription ; le montant de ce premier virement est forfaitairement fixé à 25 € minimum par atelier choisi.

Les paiements peuvent être fractionnés et échelonnés sur une partie de l’année ; **la date limite de solde de compte est le 1er mars.**

La participation financière régulière de tous les membres est essentielle au fonctionnement des ateliers, merci de votre compréhension.

**Droit à l’image**

Comme vous le savez, SolenScène dispose d’un site Internet, sur lequel nous publions des photos relatives aux ateliers et aux spectacles produits.

